



Exemple de calculs pour fin de transfert d'un fonds de revenu en viager (FRV) à un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)

Solde du compte le 1^{er} janvier	100 000,00 \$
Maximum pour le FRV du NB, année 2020 (âge 50)*	X 6,23197 %
Revenu maximal payable provenant du FRV	<u>6 231,97 \$</u>
	X3
Montant maximal qui n'est pas immobilisé	<u>18 695,91 \$</u>
Solde du compte le 1 ^{er} janvier	100 000,00 \$
- Revenu maximal payable provenant du FRV	6 231,97 \$
- Montant maximal qui n'est pas immobilisé	18 695 91 \$
= SOLDE NET	<u>72 072,12 \$</u>
Taux d'intérêt	X 1,06 %
Solde prévu en 2021	<u>79 576,45 \$</u>
Maximum pour le FRV du NB, année 2021 (51 ans)	X 6,26996 %
Montant maximal de revenu payable prévu dans l'année suivante	<u>4 989,41 \$</u>
Montant pour lequel un transfert dans un FERR a été demandé	18 695,91 \$
(Le moindre de trois fois le revenu <i>Maximal payable provenant d'un FRV</i> et 25% du solde dans le FRV)	

*Le taux utilisé dans le calcul est basé sur l'âge du propriétaire au 31 décembre de l'année dont le transfert est effectué. (Exemple : la date de naissance du client est le 15 novembre 1970 et le transfert est effectué en mars 2020. Donc le taux de l'âge de 50 ans doit être utilisé.)